

## **MISE EN ŒUVRE DES SOURCES CONJONCTURELLES POUR UN SUIVI DE L'EMPLOI DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DANS LES TERRITOIRES**

*Laurette CRETIN, Hervé BACHERE (\*)*

*(\*) Insee, DR Occitanie – Service études diffusion de Toulouse – PSAR Etudes Economiques  
Régionales*

[laurette.cretin@insee.fr](mailto:laurette.cretin@insee.fr), [herve.bachere@insee.fr](mailto:herve.bachere@insee.fr)

**Mots-clés** (6 maximum) : conjoncture régionale, emploi, DSN

**Domaine concerné** : Intégration de données – Appariements et fusion de sources (record linkage)

---

### **Résumé**

Si l'Insee est la référence en termes d'estimations d'emplois conjoncturelles via ses notes de conjoncture, l'institut est peu en capacité de fournir des analyses très récentes à des niveaux d'analyses sectorielles et surtout géographiques très fins. Depuis plusieurs années, ce sont donc des acteurs privés qui communiquent largement sur des événements conjoncturels (créations et suppressions d'emplois et d'usines par la société Trendéo, analyses sur la « ré-industrialisation » de la France par la Direction Générale des Entreprises par exemple).

Récemment, de nouvelles sources issues de la DSN (déclaration sociale nominative) permettent de disposer d'informations très riches à 60 jours fin de trimestre sur les établissements employeurs des secteurs marchands.

Sur la base du fichier détail trimestriel (FDT), le Psar a mis en place une série de traitements pour permettre une approche économique des évolutions d'emplois au niveau de l'établissement, en minimisant les effets administratifs. Les transferts ou successions sont ainsi assimilés à des mouvements stables lorsque la géographie et l'activité de l'établissement sont identiques. Plusieurs sources Insee et hors Insee sont mobilisées pour repérer les liens de continuité entre établissements :

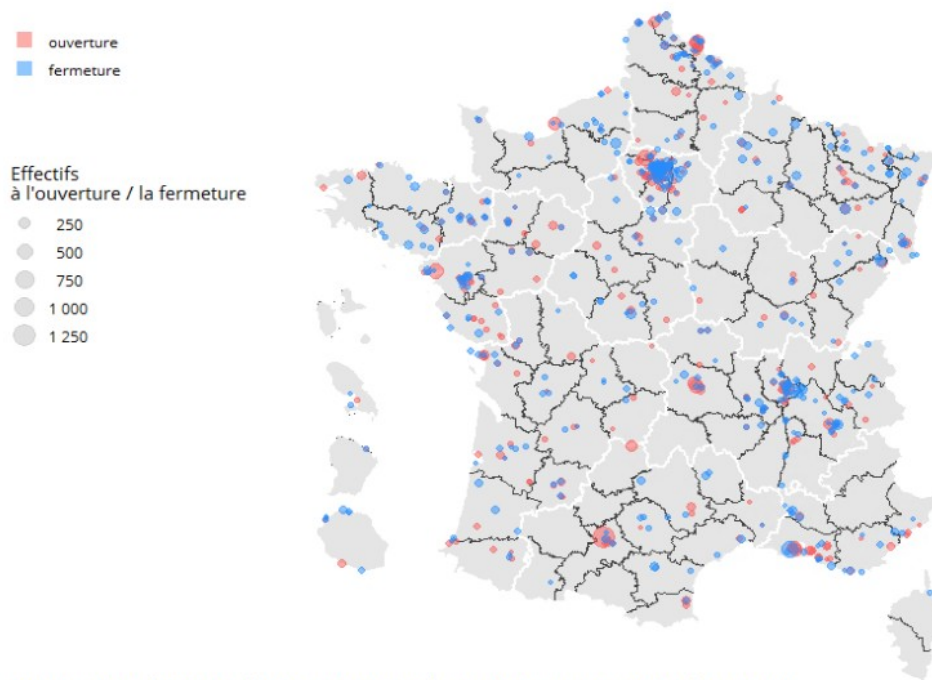
- La DSN Flash (Dera) recense mensuellement les transferts d'emplois entre établissements ;
- Citrus et les fichiers successeurs (DSE) donnent des informations sur les transferts d'établissements et sur les prédécesseurs / successeurs dans le cadre de restructurations, ventes totales ou partielle, reprises, etc.

- Lifi (Liaisons financières) (DSE) permet d'associer des établissements à leur entreprise économique ;
- Le Bodacc (bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) permet de récupérer via une API les radiations d'entreprises ;
- le fichier des ruptures conventionnelles et plans de sauvegarde de l'emploi (Dares) permet de valider les fortes baisses d'emplois ou les disparitions d'établissements. Ce fichier, testé dans une région, n'est pour l'instant pas intégré dans les traitements. Des discussions sont en cours avec la Dares pour une éventuelle convention.

L'objectif de ces travaux d'ici fin 2025 est de mettre à disposition des services Etudes et Diffusion des Directions régionales des résultats sur l'évolution de l'emploi au niveau de l'établissement, à 80 jours fin de trimestre. Ces données permettront :

- de repérer les fortes évolutions sur les grands établissements pour illustrer leurs notes de conjoncture ;
- d'enrichir les analyses d'évolution d'emploi en distinguant les créations ou suppressions d'emploi, ou en détaillant les évolutions par catégorie d'entreprises ;
- de suivre en conjoncture un zonage très spécifique (territoire d'industrie, zone d'emploi...) ou une filière économique (automobile en Bourgogne Franche-Comté, aéronautique en Occitanie par exemple) ;
- de compléter une analyse structurelle en prolongeant les séries sur une partie conjoncturelle.

Ouvertures et fermetures économiques d'établissements industriels  
de plus de 20 salariés en 2024



**Lecture** : ouverture économique : établissement sans salarié au T4 - 2023 ayant plus de 20 salariés au T4 - 2024 ;  
fermeture économique : établissement ayant plus de 20 salariés au T4 - 2023 sans salarié au T4 - 2024.  
**Champ** : France hors Mayotte, établissements industriels, emploi salarié.  
**Source** : Insee, DSN 2024, Citrus, Lifi, Bodacc.